



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 15
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 19 décembre 2025

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Mme Maryline JAMES

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Délibération N°116 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
116	130-2025	CERTIF – Enduit 4 logements 636 CF		4 885.76 €	
116	131-2025	CERTIF – Enduit mur clôture 701 CF		7 569.20 €	
116	132-2025	DEVAUX – Peintures 863 CF Appartement 2		4 440.00 €	
116	133-2025	AMBIS – Ordi portable + licence – Centre aquatique		1 837.00 €	
116	134-2025	AZUR HABITAT – Fourniture et pose BSO Rotonde		1 759.00 €	
116	135-2025	JMTP – Travaux roue du Moulin		29 130.00 €	
116	136-2025	SOCATRA – Trottoir enrobé rue CF		8 814.00 €	
116	137-2025	SOCATRA – Grave bitume structure chaussée rond-point rue CF		19 596.80 €	
116	138-2025	SOCATRA - Grave bitume tranchée trottoir rue CF		16 250.00 €	
116	139-2025	MY RENO – Local paramédical - MO		5 750.00 €	
116	140-2025	SIC ETANCHEITE – CIR reprise étanchéité tennis couverts		3 970.00 €	
116	141-2025	AZUR HABITAT – Remplacement volet + tablier Clos Belle Hélène Logement 105B		1 361.00 €	
116	142-2025	FIC - Echafaudage		2 715.00 €	
116	143-2025	BUT – 2 cuisines – 701 rue Claires Fontaines		5 800.70 €	
116	144-2025	LAB – Convention du 01/01/2026 au 31/12/2030		4 600.00 €/an	
116	145-2025	VIELEM – Installation containers CIR et Centra aquatique		24 000.00 €	
116	146-2025	Plan d'intervention en Viabilité Hivernale 2025-2026			
116	147-2025	GOULLIoud – Etude solution de chauffage Eglise		2 500.00 €	
116	148-2025	COMAT ET VALCO – 20 potelets boule / 9 tables Canada / 17 poubelles avec seaux / 1 barrière 14 barreaux / 1 abri bois		15 210.00 €	
116	149-2025	BBFC – Echelle Espace Marie-Louise		1 139.80 €	
116	150-2025	SSB – Crépi sous face – 816 rue CF		2 200.00 €	
116	151-2025	DEVAUX – Peintures 258 chemin des Grand Vignes		5 626.00 €	
116	152-2025	ERRIGO – Création évacuation garage 258 chemin des grand Vignes		2 205.00 €	
116	153-2025	SIC ETANCHEITE – Dépose panneaux solaires thermiques 170 rue des Sétives		5 053.00 €	
116	154-2025	MAPA - Fourniture repas liaison chaude – CLSH Avenant 1		Le repas : 3.32 € / enfant 5.08 € / adulte	
116	155-2025	BMORE – Changement portes 4 logements 626 rue CF		6 032.00 €	
117	156-2025	APAJH – Convention 2025-2026			

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
116	157-2025	Camping-car park - Fibre		115 € / mois	
116	158-2025	AZUR HABITAT – Volets, porte et portail – 258 ch Grand Vignes		9 233,66 €	
116	159-2025	SSB - Isolation des murs par l'extérieur Isolation sous dalle - - 258 ch Grand Vignes Prime énergie non déduite		31 000,00 € 6 114,00 €	
116	160-2025	GOULLILOUD – MO - chauffage Eglise		4 100,00 €	
116	161-2025	PERIE – Autolaveuse centre aquatique		3 900,00 €	

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Les travaux de voirie réalisés rue des Claires Fontaines ne sont pas satisfaisants et feront l'objet d'une reprise.
- La création d'un local paramédical, situé à proximité du bureau du CIR, est destiné à l'installation d'une psychomotricienne. La mise en service est prévue pour juin 2026 (surface : 12 m²).
- Deux classes de l'école primaire ont été repeintes pendant les vacances de Noël par le service technique communal.
- Concernant le chauffage de l'église, la cuve fioul étant percée et l'installation datant de 45 ans, une refonte complète du système est nécessaire. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Goullioud, avec le choix d'une chaudière gaz raccordée au réseau existant.

Délibération N°117 : Virement de crédit - CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre la continuité du service pour le budget CCAS, il est nécessaire d'effectuer un virement du budget communal sur le budget du CCAS par anticipation du vote du budget 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'un virement de 40 000€ du budget communal sur le budget du CCAS dès 2026.

Délibération N°118 : Budget annexe Eau et assainissement - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget annexe eau et assainissement pour permettre le mandatement d'une provision.

Il rappelle que le provisionnement consiste à constater budgétairement et comptablement le risque de non recouvrement pour les titres émis depuis 2 ans et demeurant impayés.

Cette opération contribue à la sincérité des comptes de la collectivité et constitue également un élément de qualité comptable pris en compte dans la notation attribuée à l'issue de l'établissement du Compte Financier Unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°01 comme suit :

DM N°01

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
6817	212,00		
673	-212,00		
Total	0,00	Total	0,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
Total	0,00	Total	0,00

Délibération N°119 : Attribution d'une subvention complémentaire – Patrimoine, Culture et Traditions

Mme Maryline JAMES ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'association Patrimoine, Culture et Traditions de Saint-Vulbas, une subvention de 3 000,00 euros. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Mme Maryline JAMES précise que cette subvention permettra l'acquisition d'un nouveau tracteur Hanomag de 1958, ne nécessitant aucune réparation.

Délibération N°120 : Remboursement frais avancés par un élu

Mme Mara Philip ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés par Mme Mara PHILIP pour un montant de 386.50 € au compte 60632 sur le budget CCAS et 95.60 € au compte 6251 sur le budget communal.

Délibération N°121 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour - Février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation du séjour d'hiver à Vassieux-en-Vercors pour 16 enfants de la section « Cap Ado », fixe la participation des familles à 65 € par jour et par enfant, en sus du tarif journalier de 5 € et autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur afférent.

Délibération N°122 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties - Février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ces sorties et fixe le tarif comme suit :

- 10€ /enfant pour les ateliers de calligraphie et manga,
- 12€ / enfant pour Exalto trampoline,
- 15€ /enfant pour Gameside,
- 15€ /enfant pour les balades poneys.

Aux suppléments, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

Journée enfant avec repas		
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)	15.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	16.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)	17.20 €
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)	17.20 €
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	18.20 €
	Quotient CAF T3 (>1150)	19.20 €

Délibération N°123 : Ouverture de crédits d'investissement 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2026 comme suit :

Au chapitre 204 : 63 750,00 €

Au chapitre 21 : 689 485,00 €

Au chapitre 23 : 2 581 457,09 €

Pour rappel, le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2025 s'élève à 19 104 407,12 €. Le chapitre 20 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Délibération N°124 : Ouverture de crédits d'investissement 2026 – budgets annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2026 comme suit :

CIR : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 : 308 472.63 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2026 :

- Au chapitre 20 : 8 000,00 €
- Au chapitre 21 : 41 750,00 €
- Au chapitre 23 : 12 500,00 €

Eau/Assainissement : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 : 438 202.83 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2026 :

- Au chapitre 20 : 2 500,00 €
- Au chapitre 21 : 56 215,96 €
- Au chapitre 23 : 12 500,00 €

Centre aquatique : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 : 891 500.00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2026 :

- Au chapitre 20 : 19 750,00 €
- Au chapitre 21 : 59 625,00 €

Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Gendarmerie : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2025 : 1 060 076.31 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2026 :

- Au chapitre 20 : 2 500,00 €
- Au chapitre 21 : 14 250,00 €
- Au chapitre 23 : 75 000,00 €

Délibération N°125 : Cessions 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de mise à la réforme des biens et autorise Monsieur le Maire à faire leur vente en l'état.

Délibération N°126 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 € sur janvier 2026 à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

Délibération N°127 : Convention quadripartite de partenariat Sports Boules - Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite pour l'exercice 2026 et décide d'accorder une subvention de 15 000,00€. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération N°128 : Révision des tarifs pour les manifestations de la Commission Culture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous et précise que les recettes seront encaissées par la Régie de la commission culture :

✓ Buvettes – snacking :

Softs (coca, orangina, ice tea, jus de fruit), bière, vin pétillant : 2€

Bière au pichet : 7 €

Snacking (tarte, hot dog, pizza) : 2€

Chips : 1€

Eau plate et pétillante, café, thé : 1€

Vin (verre) : 2€ ou 3€ en fonction du cru

Repas : 12€

Sandwichs petits : 1,5€

Sandwichs grands : 2,5€

Bonbon : 1 €

Bouteilles : 10€ ou 12 € suivant le cru

Marrons et vin chaud : 1€

Délibération N°129 : Contrat de coproduction pour les spectacles au Centre International de Rencontres en 2026

Mme PHILIP Mara indique que cette société s'occupe également du festival de l'humour à Villieu. 10% de la recette sera reversé à la commune et la buvette gérée par la commission culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature du contrat de coproduction 2026 avec la société BUREAU22 pour un montant de 50 000,00€ HT pour l'organisation des spectacles au CIR en 2026 :

- le 23 janvier 2026 : ZIZE DU PANIER (transformiste). Le prix de la place sera de 20€
- le 21 février 2026 : MICHEL FUGAIN => Le prix de la place sera de 35€
- le 21 mars 2026 : TRIBUTE BERGER GALL => Le prix de la place sera de 20€
- le 11 avril 2026 : LES COMMITMENTS => Le prix de la place sera de 30€
- le 22 mai 2026 : SELIG => Le prix de la place sera de 32€
- le 30 octobre 2026 : CHIMENE BADI ENTRE NOUS => Le prix de la place sera de 35€
- le 14 novembre 2026 : LE DINER DE CONS => Le prix de la place sera de 25€

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document, avenant ou pièce contractuelle nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°130 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des emplois suivants :

Liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires :

Cadres d'emplois	Grades	Fonctions
Attachés	Attaché	Directeur du CIR
Attachés	Attaché	Responsable des services généraux
Rédacteurs	Rédacteur	Responsable des services généraux
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	Agent polyvalent
Gardes Champêtres	Garde Champêtre	Garde Champêtre
Techniciens	Technicien	Responsable service voirie
Techniciens	Technicien	Jardinier
Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	Ouvrier polyvalent
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	Agent d'entretien des bâtiments communaux
Ingénieurs	Ingénieur	Chargé de mission paysagiste
Animateurs	Animateur	Directeur de la maison des jeunes
Animateurs	Animateur	Animateur CLSH
Adjoints d'Animation	Adjoints d'Animation	Agent d'Animation CLSH
Attachés	Attaché	Directeur Général des Services Sportifs
ETAPS	ETAPS	Directeur du Centre Aquatique
ETAPS	ETAPS	Directeur Adjoint du Centre Aquatique
ETAPS	ETAPS	Chef de bassin
ETAPS	ETAPS	Maître-Nageur Sauveteur
ETAPS	ETAPS	Préparateur Physique Général
ETAPS	ETAPS	Surveillant de bassin
OTAPS	OTAPS	Préparateur Physique Général
OTAPS	OTAPS	Surveillant de bassin

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Social Territorial (CST). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CST, pour certaines fonctions.

Pour les agents à temps non complet,

La collectivité décide de calculer les I.H.T.S. selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures.

Au-delà des 35 heures, elles sont calculées selon la procédure décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est possible.

Agents contractuels

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Abrogation de délibération antérieure La délibération en date du 27 mars 2003 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire est abrogée.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délibération N°131 : Compte épargne temps

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications des règles de fonctionnement du compte épargne-temps, dit que la présente décision s'appliquera à compter de l'année de gestion 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°132 : Attribution de chèques cadeaux au personnel de la collectivité à l'occasion des fêtes de fin d'année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal de Saint-Vulbas, fonctionnaires et contractuels, en poste au sein de la collectivité à la remise du chèque cadeau le 09 janvier 2026, soit 80 agents pour un montant de :

- 80 euros pour les agents à temps complet
- 60 euros pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est comprise entre 28 heures et 34 heures
- 40 euros pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure à 28 heures

Et dit que les crédits sont prévus et inscrits au budget 2025 - Chapitre 12 - article 6478 - Autres charges sociales diverses.

Délibération N°133 : Remboursement de frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le montant de la dépense relative à la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), soit 1 000,00€ pour l'agent concerné et précise qu'en cas de départ de l'agent dans un délai de deux ans suivant la formation, celui-ci devra rembourser à la Commune les frais engagés, au prorata du nombre d'années restant à courir.

Délibération N°134 : Loyer logements 701 et 705 rue Claires Fontaines

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer les logements T3, sis au 701 et 705 rue Claires Fontaines, fixe le montant du loyer mensuel à 635€ et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°135 : Inventaire Musée Patrimoine Cultures et Traditions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'inventaire du Musée Patrimoine, Cultures et Traditions de Saint-Vulbas, tel que présenté, décide que cet inventaire sera intégré dans la gestion patrimoniale de la collectivité et mis à jour régulièrement par la Commune en lien avec l'Association Patrimoine, Culture et Traditions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet inventaire et à prendre toute mesure nécessaire à sa conservation et à sa mise en valeur.

Le musée compte à ce jour **environ 1 100 objets exposés**, auxquels s'ajoute un nombre équivalent d'objets en réserve ou en attente d'exposition.

Monsieur le Maire félicite les membres bénévoles de l'association pour la qualité et l'ampleur du travail réalisé.

Pour information :

Cérémonies des vœux :

- **Vœux au personnel communal** : 9 janvier
- **Vœux à la population** : 11 janvier

Marchés et travaux en cours :

- **Terrain synthétique** : marché lancé – retour des offres le 26 janvier
- **Maison de la culture** : marché lancé – retour des offres le 30 janvier
- **Ombrières au centre aquatique** : début des travaux le 5 janvier
- **Chauffage de l'église** : lancement de la consultation – coût estimatif 72 000 €
- **École primaire** : 2 classes repeintes

Projets à venir

- **Démolition du hangar ex Elbaz**, au croisement Mont Verte / rue du centre
- **Réaménagement du hangar et du four des Gaboureaux** :
 - Déménagement des associations actuellement installées au Moulin
 - Création d'une Maison des associations comprenant :
 - salle de réunion
 - espaces de stockage
 - coin cuisine
 - espace extérieur (halle)
 - **Le four est en état de fonctionnement**
- **Maîtrise d'œuvre – local paramédical** à proximité du CIR : enveloppe travaux : 50 000 €
- **Roue du Moulin** : travaux programmés en mars 2026
- **Isolation thermique par l'extérieur** :
 - 816 rue des Claires Fontaines
 - 346 rue Philibert Lebeau
 - 258 chemin des Grands Vignes
- **MAPA** : poursuite de la rénovation des huisseries
- **Maison ex Archeny** : rénovation du bâtiment – le terrain attenant sera revendu afin de financer les travaux
- **Stockage** :
 - Pose de 2 containers au CIR (vers les tennis extérieurs)
 - Pose de 1 container à la piscine

EPR 2 : qualification d'intérêt général – en parallèle annulation de la révision du SCOT et du PLU de Loyettes

M. Rémi BARGE s'interroge sur le projet de pont. M. le Maire lui indique qu'une réunion est prévue le 15 janvier prochain à Crémieu.

Mme Corinne DRUHET demande quelle est la suite donnée pour la maison incendiée Route de Loyettes.

M. le Maire lui indique qu'il y a une présence d'amiante, plusieurs diagnostics devront être réalisés afin de sécuriser la démolition. (pas avant mai-juin 2026).

M. Jacques ROLLAND présente les dossiers d'urbanisme déposés depuis le 17 octobre 2025.

M. Rémi BARGE s'interroge sur l'existence de retours de la part des locataires, notamment concernant l'évolution de leur consommation énergétique, à la suite des travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

M. le Maire indique qu'aucun retour n'a, à ce jour, été porté à la connaissance de la Commune.

M. Fabrice MONNERY souligne la qualité des réalisations du service technique tant pour Halloween que pour les décorations de Noël.

L'ensemble du conseil municipal remercie le service technique pour ces belles créations.

La séance est levée à 22H00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 30 janvier à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
19/12/2025	116	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/180-181
19/12/2025	117	Virement de crédit - CCAS	7.1	2025/182
19/12/2025	118	Budget annexe Eau et assainissement - Décision modificative n°1	7.1	2025/183
19/12/2025	119	Attribution d'une subvention complémentaire – Patrimoine, Culture et Traditions	7.5	2025/184
19/12/2025	120	Remboursement frais avancés par un élu	7.10	2025/185
19/12/2025	121	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel séjour - Février 2026	7.10	2025/186
19/12/2025	122	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties - Février 2026	7.10	2025/187
19/12/2025	123	Ouverture de crédits d'investissement 2026	7.10	2025/188-189
19/12/2025	124	Ouverture de crédits d'investissement 2026 – budgets annexes	7.10	2025/190 à 192
19/12/2025	125	Cessions 2025	7.10	2025/193-194
19/12/2025	126	Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2026	7.5	2025/195
19/12/2025	127	Convention quadripartite de partenariat Sports Boules - Attribution d'une subvention	7.5	2025/196
19/12/2025	128	Révision des tarifs pour les manifestations de la Commission Culture	7.10	2025/197
19/12/2025	129	Contrat de coproduction pour les spectacles au Centre International de Rencontres en 2026	7.10	2025/198-199
19/12/2025	130	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires	4.1	2025/200-201
19/12/2025	131	Compte épargne temps	4.1	2025/202-203
19/12/2025	132	Attribution de chèques cadeaux au personnel de la collectivité à l'occasion des fêtes de fin d'année 2025	4.1	2025/204
19/12/2025	133	Remboursement de frais de formation	4.1	2025/205
19/12/2025	134	Loyer logements 701 et 705 rue Claires Fontaines	3.3	2025/206
19/12/2025	135	Inventaire Musée Patrimoine Cultures et Traditions	8.9	2025/207

Le secrétaire de séance,

Marilyne JAMES

Le Maire,

Marcel JACQUIN